

**Commune de Vich, Procès-verbal No 16, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)
le 6 octobre 2020 à 20h00**



➤ Communications générales	132
➤ Assermentations	132
➤ Appel nominal	132
➤ Adoption du procès-verbal du 30.06.2020.....	132
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé	132
1. Préavis n°1/2020-2021 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021.	132
2. Nomination d'une commission ad'hoc pour l'étude du règlement sur les jours, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.....	133
3. Nomination de deux membres pour la révision des statuts de l'ORPC (<i>point rajouté à l'ordre du jour en séance</i>).....	133
4. Initiative de M. Kurt TRITTEN (<i>point rajouté à l'ordre du jour en séance</i>).	134
5. Liste des préavis connus pour la prochaine séance.	135
6. Divers	135
➤ Communications municipales	135
➤ Communications du bureau.....	136
➤ Propositions individuelles	136
➤ Contre-appel	138
➤ Clôture de la séance.....	138

➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. **Roger BRAND** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il nous lit le courrier et la démission de M. **Bernard GEHRI** du Conseil Général et de la commission des finances au 31.12.2021. Il nous donne lecture d'une initiative déposée en séance par M. **Kurt TRITTEN**. Elle devra être soutenue par 1/5 des membres présents.

➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'Assemblée à se lever pour l'assermentation de M^{me} **Isabelle KLEINBAUER** qui devient conseillère, après lecture et acceptation de la promesse.

➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **38** membres présents sur **63**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30.06.2020.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Aucune.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 7 abstentions.

➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** propose de modifier cet ordre du jour. Il nous faut nommer deux membres pour pour la révision des statuts de l'ORPC, ainsi que l'initiative de M. **Kurt TRITTEN**.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité des votants, 2 abstentions.

1. PRÉAVIS N°1/2020-2021 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°1/2020-2021.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Charles de MESTRAL** trouve que le rapport de la commission et le préavis sont très bien faits et que cette qualité de rapport donne de la confiance. Le plan d'investissement pourrait conduire dans certains cas à un endettement et il aurait aimé que ce plan fasse partie du préavis. Il espère que la commission a pu voir ce plan de la part de la Municipalité. Il souligne le paradoxe, évoqué dans le rapport. Il y a une augmentation de la population, ce qui conduit à des exigences d'investissement, pour exemple une salle de gymnastique et que les revenus restent inchangés et ne suivent pas. Le budget ne nous engage pas à voter pour le DISREN au mois de décembre, il pense que le budget présenté de cette manière anticipe la validation de notre adhésion ou pas au DISREN.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

Le Préavis n°1/2020-2021 est accepté à la forte majorité des votants, 2 abstentions

2. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC POUR L'ÉTUDE DU RÈGLEMENT SUR LES JOURS, LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES MAGASINS.

Le **Président** demande des précisions, M. **Philippe MUNDLER** explique que les règlements de police dataient des années 80 et ils doivent être renouvelés. Ceci nous a posé problème lorsque certains établissements sont venus nous proposer de nouveaux horaires, nous avons donc décidé de remettre à jour un règlement communal.

M^{me} **Anita SANTOS-KOCHER** demande quels sont les magasins impliqués ? M. **Philippe MUNDLER** explique que ce sont tous les commerces sur le territoire de Vich, comme le « Ta-passion », la « Coop de Vich » ou le « Aldi ». M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que les horaires de tous les magasins sur la Commune de Vich, pour leur ouverture et fermeture sont du ressort de la Municipalité de Vich.

M. **Anthony PINZELLI** demande pourquoi cette question de règlement se pose maintenant ? M. **Philippe MUNDLER** explique que la « Coop de Vich » avait demandé des changements d'horaire, que la Municipalité de Vich ne voulait pas satisfaire et que la Municipalité n'avait aucune base légale sur laquelle s'appuyer. M^{me} **Margherita DORNIER** demande en quoi devra consister ce travail sur le règlement. M. **Philippe MUNDLER** explique que le règlement est existant et qu'il faudra revoir les règles et les adapter, la version a déjà été validée par le Canton. Celui-ci sera soumis au vote du Conseil Général en mars.

Le **Président** demande des candidats :

Sont élus :

M^{me} **Joëlle BRAND**,
M. **Luigi LONGHI**,
M. **Marcel MIESEN**,
M^{me} **Myriam ISELI**
M^{me} **Marguerita DORNIER**

3. NOMINATION DE DEUX MEMBRES POUR LA RÉVISION DES STATUTS DE L'ORPC (POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR EN SÉANCE).

Le **Président** explique que l'ORPC c'est la protection civile, les délais sont courts, la commission devra statuer avant la fin de cette année donc pour notre prochain conseil de décembre.

M. **Richard STOECKLIN** explique que la révision des statuts de l'ORPC avait démarré en 2017, une commission avait déjà été nommée. La commission avait pour objectif de relire les statuts et de faire des propositions de modification de ceux-ci. La commission se composait de : M. **Goran JOVANOVIC**, M^{me} **Carol WUERSCH**, M. **Luigi LONGHI**, M. **Thomas CHO** et M^{me} **Eva SCHULTZ**. Deux personnes ont quitté la commune. Le travail de la commission aura pour but de relire ces statuts, de les approuver ou de les rejeter. Auparavant, 47 communes avaient nommé des commissions ad'hoc, celles-ci ont fait parvenir leurs commentaires et rapports à l'ORPC, qui a révisé ces statuts et renvoyé la version finale.

M^{me} **Josée LEUPIN** demande si la commission pourra avoir des contacts avec quelques-unes des 47 communes pour la validation. M. **Richard STOECKLIN** explique que les commentaires des 47 communes ont déjà été pris en compte et ils doivent juste être approuvés ou rejetés. Si une des 47 communes n'accepte pas ces statuts de l'ORPC, l'ORPC repart à zéro.

Sont élus :

M^{me} **Josée LEUPIN**,
M. **Michel JARRAUD**.

4. INITIATIVE DE M. KURT TRITTEN (*POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR EN SÉANCE*).

Le **Président** ouvre la discussion :

M. **Charles de MESTRAL** ne comprend pas les explications du passage d'une motion à une interpellation. La motion est plus contraignante sur les 12 mois à venir pour la Municipalité. L'idée de l'audit serait une première pour la SEIC et de mémoire il ne souvient pas que cela soit arrivé auparavant.

M^{me} **Myriam ISELI** habitait à Aubonne auparavant et elle avait des factures plus élevées d'électricité que ce qu'elle a à Vich. Elle demande si maintenant cette augmentation sera également sur Vich. M. **Jean-Claude BISSAT** répond que la SEIC a des tarifs plutôt bas sur le marché, il relève que l'augmentation de l'électricité a baissé mais, ce sont les tarifs de l'acheminement qui ont augmenté les prix pour la consommation. Ceux-ci représentent les timbres gérés par le Canton.

Le **Président** ajoute que la SEIC est une société intercommunale dont Vich fait partie. Un représentant de la Municipalité est au conseil d'administration. Si le Conseil Général avait un texte ou des modifications à présenter à la SEIC, cette demande pourrait être votée et le représentant irait la faire valoir à la SEIC.

M. **Michel JARRAUD** comprend que selon la remarque de M. **Charles de MESTRAL** il n'y aurait jamais eu d'audit auprès de la SEIC et il est surpris, car cette société existe depuis longtemps et les audits sont souvent utilisés. Il demande si cela a été vérifié et si d'autres communes ont ces mêmes préoccupations ? Il faudra également préciser quel type d'audit au conseil administratif et se renseigner sur le coût de celui-ci.

M. **David MARET** explique que les entreprises électriques sont soumises et contrôlées par l'ECOM, tous leurs prix sont contrôlés ; si le tarif du timbre de l'acheminement n'est pas respecté on peut revenir sur 10 ans en arrière et il pense que demander un audit à la SEIC est ambitieux. Les questions soulevées sont légitimes, mais le faire sous forme d'audit au nom de la Commune de Vich est risqué.

M. **Luigi LONGHI** explique qu'il soutient cette interpellation et il pense que les frais pour un audit seront partagés avec d'autres communes une fois le sujet soulevé. Le tarif devrait être évalué par rapport à d'autres sociétés, comme par exemple la Romande Energie.

M. **Jean-Pierre SUTTER** rappelle que la SEIC est une société anonyme, dont la Commune de Vich est actionnaire et qui est représentée par un délégué. Il suggère que cette interpellation soit soumise à la Municipalité et que le délégué aille au conseil administratif poser et trouver des réponses à ces questions et revienne en faire le bilan devant les conseillers. Il ne voit pas comment il est possible de faire un audit. Le **Président** explique qu'habitant depuis 30 ans dans la Commune, il trouve que les décomptes de la SEIC sont de plus en plus explicatifs. Il aimerait comprendre comment est constitué le prix avec chaque terme référant aux points ou pourcentage, mais certains prix sont institués par l'Etat.

M. **Kurt TRITTEN** demande si c'est nécessaire de prévoir, en plus de la crise économique et sociale actuelle, une augmentation de consommation de 4% de courant électrique, à cause d'un monopole de la SEIC. Les taxes cantonales, les taxes fédérales et l'acheminement augmentent le prix de la consommation. Le prix pour la consommation est bas mais l'augmentation est due aux taxes imposées. Il aimerait que le délégué de la Municipalité intervienne prochainement dans la séance du conseil administratif.

M. **Jean SOMMER** pense que cette interpellation sera éclairée par la Municipalité et décortiquée et elle répondra aux questions soulevées.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

L'interpellation est acceptée avec 28 OUI, 1 NON et 13 abstentions

5. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE.

M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce les prochains préavis connus :

- Budget 2021.
- Adhésion DISREN 2021-2025.
- Crédit d'étude pour la future salle de gymnastique.
- Crédit d'étude pour un plateau sportif aux Pralies
- La révision des statuts de l'ORPC.

6. DIVERS

➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le 12 juillet 2020, M. **Philippe MUNDLER** a été élu à la Municipalité. Les dicastères de M. **Michel BURNAND** ont été répartis :

Nom, Prénom	Fonction	Dicastères
M ^{me} Antonella SALAMIN	<i>Syndique Élu le 27.07.2020</i>	Administration générale, relations externes, finances, école et petite enfance, cimetière et cultes
M. Jean-Claude BISSAT	<i>Vice-Syndic</i>	Bâtiments, voirie, culture et manifestations, défense et incendie
M. Philippe MUNDLER	<i>Municipal élu le 12.07.2020</i>	Police des constructions, affaire régionales, police, affaires sociales et santé publique
M. Jean SOMMER	<i>Municipal</i>	Urbanisme et aménagement du territoire, routes et évacuations des eaux environnement naturel et énergie
M. Richard STOECKLIN	<i>Municipal</i>	Déchets, alimentation en eau, protection civile, informatique et sport

Ecole :

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'en août c'était la rentrée scolaire, la commune de Vich fait partie de différents pôles, reliant Coinsins, Duillier, Vich et Begnins.

Nos enfants de Vich, pour les plus petits vont à l'école de Duillier, avec les enfants de Duillier et de Coinsins ou à l'école de Begnins, les 5-6P vont à Coinsins, avec les enfants de Coinsins, Begnins, Duillier et Vich et les 7-8P sont à l'école à Vich et rejoins par les enfants des autres villages. En 2013, 63 enfants scolarisés de 1P à 11S. Vich a augmenté le nombre d'enfants à 150 pour cette rentrée 2020, ce qui pose problème dans les effectifs, car Begnins a vu également son nombre d'enfants augmenté. Beaucoup de transports pour se rendre dans les différents pôles.

L'UAPE a ouvert le 24 août 2020 avec l'autorisation de 36 places, l'accueil de 1 à 6P pour les vichois et les 6P-8P des élèves de l'école de Coinsins et Vich. Ouverture dès 7h00 et les éducatrices les emmènent au bus, ensuite les enfants sont accueillis les après-midis, il y en a 18-24 par jour, l'UAPE n'est pas ouverte le mercredi, car pas de demande pour l'instant. Nous faisons partie du réseau des Toblerones et nous en appliquons toutes les règles, la comptabilité de l'UAPE est séparée de celle de la Commune, c'est obligatoire pour être subventionné. Nous avons fait la demande d'aide au démarrage auprès de la FAJE (fondation de l'accueil de jour des enfants) et de l'OFAS (office fédéral des assurances sociales).

Future salle de gymnastique :

Begnins et Vich grandissent en population les écoles sont pleines et il faut une salle de gymnastique officielle pour les élèves de 5-8P. L'AISE et la direction des écoles se sont adressées à Vich, pour construire une salle de gymnastique sur la commune. Un architecte a été sollicité pour évaluer le meilleur endroit pour créer cette salle de gymnastique et la solution serait de la mettre en face de l'école. Le préavis sera proposé au Conseil Général pour un crédit d'étude en décembre.

Terrain multisport :

M. **Richard STOECKLIN** donne des précisions. Ce terrain de sport se situerait en-dessous de la future nouvelle salle de gymnastique. Il faudrait modifier la structure de la zone de terrain de football, en le réaménageant en plateau sportif. Un plateau sportif est un terrain multifonction qui permettra de pratiquer huit sports différents, avec une zone de détente et une zone de gymnastique extérieure. Actuellement une zone de ce terrain n'est jamais utilisée, donc le réaménagement de ce terrain serait envisagé pour créer une zone multisport.

Les Tilleuls :

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que la Municipalité veut revaloriser ce bâtiment, où il y a des locataires, l'administration, le bureau du Conseil Général et la Municipalité pour adapter les normes de chauffage, d'accès et de dimensions pour le travail dans les bureaux. Ce projet sera soumis sous forme de préavis dans un des prochains conseils.

Communications diverses :

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que l'assemblée citoyenne est prévue le 24.11.2020, pour des explications sur les futures élections communales 2021-2026.

Le don d'une Bible en deux tomes du XVIII^e siècle, a été fait à la Commune, par une famille de Vich.

L'inauguration du forum des Pralies, a été transformée en porte ouverte avec les restrictions de la COVID-19, elle remercie les personnes pour l'organisation de cette journée.

➤ **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le **Président** annonce la prochaine séance le 8 décembre 2020 et il faudra remplacer M. **Bernard GEHRI** pour la commission des finances.

Il revient sur la lettre de M. **Kurt TRITTEN**, cette lettre sera sous forme de postulat/initiative et non-pas d'une motion. M. **Kurt TRITTEN** explique que ce n'est pas juste. Il nous lit le règlement. Il veut que cette demande reste un tant que motion.

➤ **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. **Rodney RUBELI** demande où en sont les travaux et demande où est la place de lavage prévue initialement dans le préavis accepté par les conseillers. Il semblerait que les travaux devaient être terminés fin juillet. Il trouve également que le trottoir de la Bichette pour le centre commerciale est penchant.

M. **Jean SOMMER** explique que plusieurs choses sont en cours, sur le domaine routier. Le trottoir de la Bichette, contient un devers coté rivière de 4% qui est dans les normes, ce sont les bordures de par la gauche et la droite qui ont fixé les dimensions. La barrière définitive est en attente de réception, elle sera en acacias bois de notre commune. Le poteau d'éclairage sera remplacé par un éclairage semblable à celui de la route de l'Etraz. Le retard est dû aux différents travaux de liaison de la nouvelle Coop. Le marquage du cheminement piétonnier reste à faire, retardé suite à l'humidité de ces derniers jours.

M^{me} **Bluette SCHENK** trouve qu'il manque un bout de trottoir pour accéder à la Coop, M. **Jean SOMMER** explique que le cheminement piétons balisé prévoit de rester sur le côté Jura et de traverser au passage piétons. M. **Jean SOMMER** accompagnera volontiers M^{me} **Bluette SCHENK** pour lui montrer le meilleur passage à pied et en toute sécurité.

M. **Thierry ROLLINET** explique que quand un camion décharge vers le garage Fachinetti, la personne doit dévier de sa route. Peut-être suggérer de se mettre sur l'ancien arrêt de bus ? M. **Jean SOMMER** réinterviendra auprès des garages pour leur proposer d'utiliser l'arrêt de bus.

M. **Jean SOMMER** explique que le sentier des Toblerones était mis en péril par la Serine qui creusait dessous. Une passerelle en bois avait été faite par la PC, mais devenait dangereuse. Une partie financière de 60% du Canton pour un redressement de parcours de la Serine et refaire une partie de ce sentier. Il sera certainement mis au budget de l'an prochain une demande financière pour l'amélioration de ce sentier. M^{me} **Josée LEUPIN** demande s'il est possible de demander de l'argent à l'association de la Promenthouse pour rénover ce tronçon. M. **Jean SOMMER** explique que le chef de la PC pourra être sollicité pour la rénovation de ce sentier. L'association de la Promenthouse est particulièrement militaire, Vich a eu des difficultés avec elle sur Gland qui laissait pousser du lierre sur les murs du sentier des Toblerones et que la Commune devait lustrer tous les matins. (Rires).

M. **Jean SOMMER** donne des explications sur plusieurs points :

L'abribus a pris du retard au niveau de la construction métallique. Celui-ci sera posé dès lundi prochain durant les vacances scolaires.

Trafic circulation : Fin des travaux du parking des Pralies. Un couvert sera installé pour la place de lavage. Les travaux sont prévus pour la fin octobre. Il reste 45'000 CHF du crédit de construction qui avait été attribué par les conseillers.

Giratoire de la Bichette : Des négociations avec le Canton pour favoriser l'accès de ce giratoire de la Bichette aux bus et ainsi favoriser les bus qui passent par Vich pour aller sur Gland, un trottoir sur le pont sur l'autoroute est également souhaité, mais cette réponse aux négociations n'est pas prévue pour demain, celle-ci prendra du temps. Egalement un trottoir sur le bas de la Duda, avec une bande cyclable est prévu.

Un itinéraire d'évitement de Vich, par la route des Grasses avec un fléchage est prévu. Cette route est une route cantonale hors localité. Un courrier du Canton est arrivé hier pour annoncer la mise en place de ce fléchage prochainement.

Le 30km/h nocturne : La commune de Vich est une commune pilote pour la demande d'un 30km/h nocturne 22h-6h, à Lausanne les essais ont été concluants, ils réduisent de moitié les bruits des voitures, malheureusement un recours contre cette décision retarde la mise en route de ce projet sur Vich. La CDAP doit statuer sur ce sujet.

BPA : A la demande des conseillers, il y a eu un rapport sur la sécurité des déplacements piétons des enfants qui vont à l'école demandé à la BPA, la Municipalité a reçu un pré rapport celui-ci pose les décisions de départ de l'étude, suite en cours, mais ils n'ont pas estimé qu'il y avait de grands dangers pour conserver la sécurité.

M. **Luigi LONGHI** demande de qui est l'initiative de ce 30km/h nocturne ? M. **Jean SOMMER** explique que des mesures d'étude de bruits sont prises, car le bruit est considéré comme une gêne et il manquait 3db pour respecter les normes, malgré l'installation du 50km/h qui est respecté et la pose de tapis phono-absorbant. Légalement la Municipalité est obligée de prendre des mesures, la mesure la plus simple dans un premier temps est ce 30km/h nocturne avec un radar didactique, un « speedy » de prévu.

Plusieurs conseillers se demandent l'efficacité de ce 30km/h nocturne et interviennent. En résumé, les voitures font également du bruit la journée et la nuit, oui il y a du passage, mais moins que la journée, d'où le doute sur l'efficacité de ces zones de 30km/h nocturne ? Le radar est didactique et ne pénalise pas le « trop de bruits ».

M. **Jean SOMMER** explique que 15'000 véhicules par jour traversent Vich, quasi le trafic du Gothard, les camions d'exportations sont obligés de passer par là, pour se rendre à St-Cergue et ceci représente 15% du trafic. Le radar calculera les infractions et si besoin est, la Police viendra sur place avec un radar. La différence de décibels passe du simple au double, c'est considérable ! Si cette méthode n'est pas suffisante, la Municipalité proposera d'autres solutions pour diminuer le bruit. M^{me} **Josée LEUPIN** explique qu'elle est à l'origine du 30km/h sur les routes communales en tant qu'ancienne Municipale, le revêtement phono-absorbant installé sur la RC 26b n'est visiblement pas suffisant, alors que motos et voitures grosse cylindrées feront toujours du bruit. L'installation d'un contrôle automatisé (radar fixe) serait plus efficace ; de plus, les recettes des amendes reviennent à la Commune pour moitié dès qu'elles atteignent le montant investi pour les frais de pose du système de gestion.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande des précisions sur l'éclairage public. M. **Jean SOMMER** précise que la COVID-19 a retardé les travaux. Les frontières ont été fermées et les lanternes ont été bloquées. Les nouvelles lanternes sont arrivées et ont été posées et pour l'instant elles donnent satisfaction. Les offres sur le marché public ont été demandées et la Municipalité est prête à passer la totalité de la commande. A la Bassire, chemin du Petit Pont et chemin du Mollard d'autres lanternes ont été posées et donnent pour l'instant satisfaction. Le délai de commande est de huit semaines. Le début de ces changements sera fait début décembre et le changement de la lanterne et du mât seront terminés en mars.

M. **Luigi LONGHI** demande si pour ce forum des Pralies il y a un règlement ? M. **Jean-Claude BISSAT** explique que le règlement pour la location de cette salle est malléable au niveau des horaires, pour le bâtiment c'est minuit et dérogation jusqu'à 1h00.

➤ **CONTRE-APPEL**


Le **Président** dispense l'Assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** clôt la séance à 22h00.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Roger Brand



La Secrétaire
Valérie Zeender



KURT TRITTEN

Vich, le 6 octobre 2020

Conseil Général de Vich
à l'attention de Monsieur le Président
1267 VICH

Motion

Monsieur le Président, chers membres du Conseil,

Par la présente je dépose une motion au sujet de la Société électrique Intercommunal de La Côte S.A.

Cette société est une S.A. dont notre commune est actionnaire et même représenté au conseil d'administration selon les informations reçues. Elle a pour but entre autre de produire, de vendre et d'acheminer l'énergie électrique vers les habitants des communes de la région. Nous, comme consommateurs n'avons pas de choix que d'acheter l'énergie électrique auprès de la SEIC ; dont elle a pratiquement le monopole de ce marché.

Par son récent communiqué de presse elle nous informe qu'à partir de l'année prochaine elle augmentera le tarif de 4-5% tandis que du côté Morges le groupe romand - le Romande Énergie - a annoncé de diminuer leur facture de 1,5%.

Vu le monopole du marché électrique de la région qu'elle exerce, la crise économique et sanitaire s'abattant sur notre canton et surtout sur la région, je ne comprends pas cette stratégie d'augmenter des tarifs d'électricité. Ceci surtout du fait que la SEIC a récemment construit un super bâtiment à Gland et entretient une flotte considérable de voitures de service.

L'argument que cette hausse s'explique entre autre par la taxe cantonale sur l'électricité et les tarifs d'acheminement ne peuvent être acceptés entièrement car c'est justement le canton qui informe fort et bien la population que c'est au consommateur d'électricité de bien isoler leurs maison, d'optimiser le chauffage etc. En réalité, l'énergie électrique consommée par le particulier ne se reflète pas du tout sur la facture.

Je demande la Municipalité d'intervenir par le représentant légal de la commune auprès de la SEIC et en finalité de demander un audit de sa gestion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, chers membres du Conseil, à mes cordiales salutations.

Kurt TRITTEN



CHEMIN DU CLOS DE PAYERNE 24 - 1267 VICH (VAUD) SWITZERLAND
TEL. (022) 364 35 75
E-Mail: k.tritten@bluewin.ch